



## FORMULAIRE DE TRANSFERT DE DON DE TITRES COTÉS EN BOURSE



### COORDONNÉES

Diplômé(e) UdeM :  Oui  Non

Type de donateur :  Individu  Organisation

#### Adresse résidence

#### Adresse bureau

Prénom, nom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Ville, province : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_  
 Pays : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_

Nom de l'organisation : \_\_\_\_\_  
 Nom du contact : \_\_\_\_\_  
 Titre : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Ville, province : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_  
 Pays : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_

### CONSIGNES POUR LE DON DE TITRES COTÉS EN BOURSE

Les titres peuvent être transférés directement de votre compte de placement au compte de l'Université de Montréal.

- Remplissez les informations ci-dessous et transmettez le formulaire à votre courtier. Seul votre courtier peut procéder au transfert.
- Faites parvenir une copie du formulaire au Réseau des diplômés et des donateurs, au soin de :  
 Mme Hélène Véronneau, directrice générale du développement philanthropique, par courriel à [helene.veronneau@umontreal.ca](mailto:helene.veronneau@umontreal.ca)  
 ou par télécopieur au 514 343-2203. Vous pouvez également la contacter au 514 343-7199 pour toute demande de renseignements.

### INFORMATIONS À REMPLIR PAR LE DONATEUR SUR LE TRANSFERT DE TITRES

Nom du courtier du donateur :	
Nom de la firme de courtage :	
Téléphone du courtier :	

Je vous avise que je désire faire un don en faveur de l'Université de Montréal et je vous demande d'effectuer le transfert des titres suivants au compte de l'Université de Montréal à partir de mon compte de placement numéro \_\_\_\_\_.

Noms des titres à transférer	Nombre d'unités	Si vous désirez que votre don soit affecté à un objectif particulier, veuillez l'indiquer ci-dessous.
		Je désire que mon don soit affecté à :

### COORDONNÉES DU COURTIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Avant d'effectuer le transfert et pour établir les conditions de réception des titres, votre courtier doit communiquer avec : M. Vincent Compagnat, Vice-président Financière Banque Nationale Tél. : 514 871-4459 ou 1 800-361-8838 (sans frais) <a href="mailto:vincent.compagnat@bnc.ca">vincent.compagnat@bnc.ca</a>	<b>La Financière Banque Nationale</b> (DTC/CUID : NBCS) <b>NBC Clearing Services 300579-081 (CDN)</b> <b>Compte 1B-53NR-A</b> <b>Fonds de souscription de l'Université de Montréal</b>
---	---

Fait et signé à \_\_\_\_\_ (lieu), le \_\_\_\_\_ (date)

Signature du donateur

## INFORMATIONS SUR LES DONNS DE TITRES

Le don de titres comprend tout instrument financier inscrit à une Bourse des valeurs, dont les actions, les obligations, les billets, les bons de souscription ou les instruments financiers à terme. Même si les dons d'actions privées peuvent être admissibles à certaines conditions, les actions cotées en Bourse représentent les titres qui sont le plus souvent acceptés par l'Université de Montréal (UdeM), surtout en raison des avantages fiscaux que leur don comporte.

### UN AVANTAGE FISCAL IMPORTANT EST ACCORDÉ DEPUIS 2006 POUR LES DONNS DE TITRES COTÉS EN BOURSE (ACTIONS, OBLIGATIONS, INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME, ETC.).

Lorsqu'un contribuable fait un don de titres, il est réputé avoir disposé du bien à sa juste valeur marchande, ce qui peut entraîner soit une perte, soit un gain en capital taxable. S'il donne ces titres à un organisme de charité reconnu comme l'Université de Montréal, **le gain en capital des titres est complètement exempt d'impôt.**

**EXEMPLE :** Un contribuable du Québec envisage un don à l'Université de Montréal. Après avoir étudié la comparaison ci-dessous, il réalise que le don direct des titres est nettement plus avantageux. Ce faisant, en plus de l'impact du reçu pour don qu'il reçoit pour l'année en cours, il élimine l'impôt reporté sur le gain de capital des titres appréciés autrement payable à la vente des titres ou à son décès.

	VENTE DES TITRES SUIVI D UN DON EN ESPÈCES	DON DIRECT DES TITRES
Valeur des actions	10 000 \$	10 000 \$
Coût d'acquisition des actions	2 500 \$	2 500 \$
Gain en capital	7 500 \$	7 500 \$
Partie du gain imposable : (7 500 \$ x 50 %)	3 750 \$	
(7 500 \$ x 0 %)		\$0
Montant du crédit pour don (48,2 %)	4 820 \$	4 820 \$
Impôt : (3 750 \$ x 48,2 %)	1 807 \$	
(0 \$ x 48,2 %)		0 \$
Valeur de l'épargne fiscale	3 013 \$	4 820 \$
Coût net du don	6 987 \$	5 180 \$
<b>Avantage fiscal à procéder par don direct de titres plutôt que de vendre les titres et donner le produit de la vente</b>		<b>1 807 \$</b>

Un reçu pour don équivalant à la juste valeur marchande des titres au moment du transfert est remis au donateur. Dans l'exemple ci-dessus, on fait l'hypothèse que les revenus imposables sont assez élevés pour prendre avantage de la déduction pour un tel don.

### ENVISAGER UN DON DE TITRES EST AVANTAGEUX DANS UNE PLANIFICATION FINANCIÈRE, FISCALE ET SUCCESSORALE.

Pour information :

Madame Francine Cardinal, LL.B., MBA

Directrice des dons majeurs et planifiés

Réseau des diplômés et des donateurs

Téléphone : 514 343-6020 ou 1 888 883-6812 (sans frais)

[francine.cardinal@umontreal.ca](mailto:francine.cardinal@umontreal.ca)

Visitez notre site philanthropique au [reseau.umontreal.ca](http://reseau.umontreal.ca)